

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018**

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 2
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 29/03/2018

Le 5 avril 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Chantal NOEL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

OBJET : FINANCES - Budget GEMAPI Dombes Saône Vallée – Compte de gestion 2017, Compte administratif 2017 et affectation du résultat de fonctionnement 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le vote de l'organe délibérant du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.

Il convient d'élire un président de séance lors de l'approbation du compte administratif 2017 du budget annexe GEMAPI, dressé par le président de l'EPCI, dans la mesure où il ne peut pas prendre part au vote.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, une telle désignation fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Toutefois, la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, permet au conseil communautaire, s'il le décide à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret. Un vote à main levée peut donc être décidé à l'unanimité.

Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1, L2121-14, L2121-31, L1612-12 et suivants

Présentation du compte administratif 2017 et de ses résultats du budget annexe GEMAPI (budget en TTC) :

SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2016	-21 742.50	159 384.30
Affectations 2016 faites en 2017		-142 950.50

Recettes 2017	142 950.50	422 057.00	
Dépenses 2017	-3 796.50	-319 742.88	
Résultat 2017	139 154.00	102 314.12	
Résultat cumulé (réel de clôture 2017)	117 411.50	118 747.92	
Recettes Reports 2017 en 2018	148 800.00		
Dépenses Reports 2017 en 2018	-311 045.30		disponible repris au BP 2017 c/R002
Résultat 2017 corrigé des restes à réaliser	-44 833.80	118 747.92	73 914.12

M. Bernard GRISON, Président de la CCDSV quitte la salle.

La commission des finances entendue le 22 mars 2018,

Vu le document joint en annexe à la présente délibération et présenté au conseil communautaire du 5 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (par 34 voix, président sorti) :

- ✓ **D'ACCEPTER**, par un vote à l'unanimité, de désigner le président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget GEMAPI, par un vote à main levée ;

En l'absence du président sorti, le Conseil communautaire élit à l'unanimité M. Etienne SERRAT comme président de séance.

- ✓ **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe GEMAPI, dressé par Madame la trésorière de Trévoux pour l'exercice 2017 ;
- ✓ **DE DECLARER** que le compte de gestion du Budget annexe GEMAPI dressé pour l'exercice 2017 est visé et certifié conforme au compte administratif du Budget annexe GEMAPI présenté par l'ordonnateur ;
- ✓ **D'ADOPTER** le Compte Administratif du Budget GEMAPI de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée pour l'exercice 2017 ;

Le président, M. Bernard GRISON revient et reprend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (par 35 voix) :

- ✓ **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement 2017 (réel cumulé) dans le Budget GEMAPI Dombes Saône Vallée 2018 au compte R1068 en recettes d'investissement pour un montant de 44 833.80 € ;
- ✓ **DE DECIDER** de reprendre les résultats de 2017 dans le budget GEMAPI 2018 du Budget Assainissement Collectif comme suit :
 - au compte R001 en dépenses d'investissement le déficit 2017 pour un montant de 117 411.50 € ;
 - au compte R002 en recettes de fonctionnement l'excédent 2017 pour un montant de 73 9174.12 €.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180405-2018C19-FI
Affichage le :

12 AVR. 2018

12 AVR. 2018

A Trévoux, le 5 avril 2018

Le Président,
Bernard GRISON


